

# Retraite des femmes : faisons reculer les inégalités

## Le 23 septembre Pour une réforme juste !

la  
cgt



*Les femmes ne veulent pas faire les frais de la réforme des retraites.*

*Parce que les femmes effectuent plus souvent des carrières discontinues, interrompues par des arrêts (congés maternité, parental, enfants malades), parce qu'elles sont plus souvent à temps partiel, en CDD, au chômage...leur situation est différente de celle des hommes et la proposition de loi les touche particulièrement et aggrave les inégalités.*

### L'expérience des précédentes réformes est édifiante

Depuis les réformes de 1993 et 2003 les femmes ont de plus en plus de mal à valider quarante ans au cours de leur carrière : 43 % d'entre elles seulement accomplissent l'exploit ! ( 86 % des hommes). En 2008, trois femmes sur dix ont attendu 65 ans pour ne pas subir la décote.

Le Conseil d'Orientation des retraites a montré que pour la génération des personnes nées de 1963 à 1975, à l'âge de 30 ans, il y a déjà deux trimestres de différence dans la durée d'activité entre les femmes et les hommes en défaveur des femmes.

Il est clair qu'augmenter la durée nécessaire de cotisations et porter l'âge légal de départ à 62 ans et à 67, celui auquel on peut prétendre partir sans décote va encore aggraver la situation des femmes.

### Les inégalités salariales tout au long de la carrière se paient au prix fort à la retraite

Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes au cours de leur carrière perdurent : 27 % sur les rémunérations annuelles brutes (rapport Grésy - juillet 2009). Ce sont autant de sommes qui ne sont pas portées au compte retraite.

Le calcul sur vingt-cinq meilleures années (au lieu de dix comme auparavant) a conduit à inclure des années moins bonnes (temps partiel, précarité).

Cela explique que les écarts de pensions entre les femmes et les hommes soient si importants :

- ➔ le montant moyen de la retraite mensuelle d'une femme ( 825 euros en 2008) est inférieur de 40 % au montant moyen de pension d'un homme (1 426 euros) ;
- ➔ bon nombre d'entre elles ne perçoivent que le minimum vieillesse à 65 ans (677 euros).

Les études du COR montrent que les réformes précédentes ont stoppé la réduction des écarts, le projet en cours n'améliorera pas cette situation.

Rajouter les indemnités de congé maternité dans la somme des salaires qui serviront de base au calcul de la pension répond à une revendication de la CGT, mais cela ne compense pas les écarts constatés.

Non seulement le gouvernement ne respecte pas ses promesses de supprimer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, comme le prévoyait la loi de mars 2006, mais il se contente de menacer de sanctions les employeurs qui n'auraient pas fourni le rapport de situation comparée, obligation légale depuis de longues années : une façon de reculer encore !

Ce projet ne doit pas passer ! Il faut stopper ce gouvernement misogyne

Avec la grande majorité des Français, exigeons une autre réforme juste et efficace.

D'après le COR, la mise en œuvre de l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes apporterait d'ici 2030, 78 milliards dans les caisses des régimes de retraite. Une bonne partie des problèmes de financement seraient réglés.

### **La CGT propose, pour que le rendez-vous 2010 apporte des solutions durables garantissant un haut niveau de pensions aux femmes et aux hommes :**

- ➔ le droit à une retraite pour toutes et tous les salariés dès l'âge de 60 ans avec les moyens de vivre dignement : au minimum 75 % du salaire de référence pour une carrière complète en prenant en compte toutes les périodes de précarité, de temps partiel subi, d'études....
- ➔ aucune pension inférieure au Smic, 1600 euros, pour une carrière complète ;
- ➔ retour aux dix meilleures années pour le calcul des pensions et à l'indexation sur les salaires et non sur les prix ;
- ➔ départ anticipé à taux plein pour les femmes et les hommes ayant travaillé dans des conditions pénibles ou astreignantes ;
- ➔ le retour au niveau précédent de la Majoration de Durée d'Assurance ou la bonification pour enfants, tant que les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ne seront pas éliminés, le maintien du droit au départ à la retraite des fonctionnaires ayant trois enfants et quinze ans d'activité ;
- ➔ la suppression des écarts de rémunération telle que la loi l'exige avant le 31 décembre 2010, sanctionner les employeurs qui ne remplissent pas les obligations légales et pratiquent des discriminations sexistes ;
- ➔ des politiques publiques qui garantissent l'accès et le maintien dans l'activité professionnelle, au contraire de ce qu'elles sont aujourd'hui, c'est-à-dire notamment :
  - ➔ développer un grand service public d'accueil de qualité des jeunes enfants,
  - ➔ favoriser l'accès en école pré-élémentaire,
  - ➔ des droits aux mères et aux pères pour accomplir leur rôle commun d'éducation.

**L'avenir des retraites est avant tout un choix de société, qui concerne toutes les générations. Femmes et hommes, prenons toute notre place dans ce débat et mobilisons-nous le 23 septembre 2010.**

### **Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite :      NOM : ..... Prénom : .....

prendre contact      Adresse : .....

me syndiquer      .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

.....



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.